

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en oeuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement, ce projet d'arrêté interministériel a fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique sur le site dédié du ministère de la transition écologique et solidaire du 3 au 24 octobre 2018 inclus.

7 contributions ont été reçues dans les délais (6 particuliers et un syndicat agricole) :

- une contribution demande que la mise aux normes soit la plus rapide possible ;
- une autre contribution attire l'attention sur la situation des élevages de zones vulnérables historiques qui ne sont pas mis aux normes et propose une modification de façon à ce que plus d'élevages puissent bénéficier du nouveau délai introduit par le projet d'arrêté notamment dans les zones vulnérables soumises à contentieux ;
- une contribution est favorable au texte, précisant qu'il répond à un commentaire émis lors d'une consultation du public précédente ;
- une contribution demande où trouver la carte des zones vulnérables de 2018 ;
- deux contributions affirment une position générale en faveur de la mise en place de mesures de lutte contre la pollution ;
- une contribution est sans relation avec le projet de texte.